

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE**

ASSEMBLÉE VIRTUELLE

AUX membres de la Chambre de l'assurance (les « membres »)

AVIS EST DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée** ») des membres de la Chambre de l'assurance sera tenue virtuellement, le mardi 21 avril 2026 à **15h00**, aux fins suivantes :

- La présentation relative au rapport annuel 2025 de la Chambre de l'assurance ;
- La réception des états financiers de la Chambre de l'assurance pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 et le rapport des auditeurs s'y rapportant ;
- L'adoption du Règlement intérieur de la Chambre de l'assurance ;
- La nomination des auditeurs des états financiers de la Chambre de l'assurance pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 ;
- Le résultat de l'élection dans la discipline de l'assurance de personnes.

Personnes admissibles

Seules les personnes qui, à la date de l'Assemblée, pourront établir leur qualité de membre, et sujet aux formalités raisonnables d'identification et de vérification du droit de pratique, auront le droit d'y assister.

Document ci-joint

L'ordre du jour de l'Assemblée.

Autres documents

Les autres documents, notamment le rapport annuel 2025 ainsi que le Règlement intérieur de la Chambre de l'assurance sont publiés sur le site Internet de la Chambre.

[Pour s'inscrire à l'Assemblée : cliquer ici pour recevoir le lien pour vous connecter à la plateforme virtuelle le 21 avril prochain](#)

DONNÉ PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à Montréal, ce 20 janvier 2026.



Nancy De Bruyn
Secrétaire